

Les sociétés de gestion veulent profiter du lancement du PEA-PME

Novembre 2013, AFP

Le nouveau PEA-PME va entraîner la création de nouveaux produits de la part des sociétés de gestion, tout en représentant un facteur de soutien pour les petites et moyennes capitalisations en Bourse, selon une étude publiée mardi.

Cette étude a été réalisée par la société de recherche Morningstar, le bureau d'analyse financière français IDMidCaps et le site d'informations toutsurmesfinances.com.

Elle intervient alors que le Plan d'épargne en actions (PEA) spécifiquement destiné au financement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que de celles de taille intermédiaire (ETI) doit entrer en vigueur au 1er janvier.

Seront éligibles au PEA-PME les actions qu'elles soient cotées ou non, en direct ou via des fonds, à condition qu'ils soient investis à 75% en titres émis par des PME et ETI. Des titres de dette (obligations) sont également éligibles mais seulement à travers des fonds.

Au total, 420 sociétés cotées à la Bourse de Paris sont éligibles

Selon Morningstar, qui a interrogé 83 sociétés de gestion indépendantes ou filiales de grandes groupes dont 39 ont répondu, une grande majorité d'entre elles (71%) envisage de lancer un ou plusieurs fonds pour répondre à ce nouveau dispositif.

La société de recherche évalue à environ 1 milliard d'euros les sommes qui pourraient ainsi être levées, 75% des sociétés visant une collecte inférieure à 50 millions d'euros.

Le gouvernement espère quant à lui que ce dispositif permettra d'attirer dès 2014 de l'ordre de 2 milliards d'euros d'investissement sur le segment.

"L'industrie de la gestion française se mobilise" mais avec "des objectifs de collecte prudents", résume Morningstar.

La création de nouveaux produits ne passera pas dans la majorité des cas par un renforcement de l'équipe de gestion, les sociétés suivant déjà en grande partie le secteur des PME et ETI cotées.

Les sociétés de gestion jugent dans le même temps le cadre fiscal adapté (63% des sondés) même si quelques points font débat dans le dispositif, comme la taille des entreprises éligibles (elles doivent compter moins de 5.000 salariés).

IDMidcaps remarque que de ce fait certaines sociétés qui ont une petite capitalisation mais mobilisent beaucoup de main d'oeuvre comme dans l'intérim, les services informatiques, les services au particuliers ou les équipementiers automobiles, sont exclues.

Le PEA-PME est lancé alors même que le secteur des petites et moyennes capitalisations est recherché en Bourse.

L'indice spécialisé CAC Mid and Small (petites et moyennes capitalisations) progresse de 24% depuis le 1er janvier et fait mieux que le CAC 40, club des plus grandes valeurs parisiennes, en hausse de 18%.

Pour IDMidcaps, il est difficile de faire la part entre ce qui tient à l'anticipation par les investisseurs de l'offre PEA-PME qui les pousserait à acheter par avance ces titres, ou ce qui relève d'un certain optimisme retrouvé sur les marchés dans l'espoir d'une reprise économique.

Il reste qu'une collecte de 2 milliards d'euros en 2014 comme souhaitée par les pouvoirs publics aurait un impact mécanique qui permettrait de faire grimper les indices de valeur moyennes entre 7 et 8%, selon IDMidcaps.

© 2013 AFP.